



HAL
open science

Zone franche en Côte d'Ivoire, entre mondialisation, objet et effets géographiques

Dabié Désiré Axel Nassa

► **To cite this version:**

Dabié Désiré Axel Nassa. Zone franche en Côte d'Ivoire, entre mondialisation, objet et effets géographiques. 2011. halshs-00580353

HAL Id: halshs-00580353

<https://shs.hal.science/halshs-00580353>

Preprint submitted on 28 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Zone franche en Côte d'Ivoire, entre mondialisation, objet et effets géographiques

Nassa Dabié Désiré Axel¹

dabie@voila.fr

Résumé : - La mise en place d'une zone franche illustre de manière remarquable une ouverture aux échanges internationaux. Bien que la tradition de ce phénomène ne soit pas solidement ancrée en Côte d'Ivoire, il convient de l'appréhender comme un instrument qui est en passe d'être utilisé par les gouvernants pour expérimenter de nouvelles politiques de développement, d'intégration régionale et d'insertion dans la mondialisation. Au-delà de l'impact des zones franches sur la balance commerciale et l'emploi, cet article montre non seulement le rôle de marqueur de la mondialisation de la zone franche de Grand-Bassam pour la Côte d'Ivoire, mais aussi donne quelques pistes de recherche afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Grand-Bassam, zone franche, mondialisation, commerce, développement économique, impact, logement, emploi

Free zone in Côte d'Ivoire, between globalization, purpose and geographical effects

Abstract: - The establishment of a free zone shows a remarkable openness to international trade. Although the tradition of this phenomenon is not firmly anchored in Côte d'Ivoire, it should be understood as a tool that is about to be used by governments to experiment new development policy, regional integration and integration into globalization. Beyond the impact of free zones on the trade balance and employment, this paper shows not only the great role of global free zone of Grand-Bassam in Côte d'Ivoire, but also gives some perspectives of research to better understand its functioning.

Key words: Côte d'Ivoire Grand Bassam, free zone, globalization, trade, economic development, impact, housing, employment

¹ Enseignant-chercheur Institut de Géographie Tropicale (IGT) de l'Université de Cocody-Abidjan 22 BP 744 Abidjan 22

Introduction

Le développement de la Côte d'Ivoire a longtemps reposé sur l'économie agraire, surtout sur le binôme café-cacao². Ces deux cultures d'exportation ont contribué et continuent de rythmer la présence de ce pays dans le commerce international malgré la fluctuation de leur prix sur le marché mondial. En outre, en dépit de la mauvaise gestion de leur filière, les gouvernants en ont fait des outils et des leviers pour permettre à la Côte d'Ivoire d'entrer dans la spirale du développement. L'économie agraire a ainsi permis la création de plusieurs emplois directs ou indirects notamment dans l'agro-industrie, ou encore l'apport de devises et d'investissements conséquents au pays au cours des années 1970-1980.

A partir de la décennie 1980-1990, survient la période de récession économique avec son corollaire de faillite des sociétés d'Etat et leur privatisation tout azimut. Pendant ce temps, à l'international se développe la promotion des exportations des biens et services à « *valeur ajoutée croissant intégrant de plus en plus de technologies* » (Bost, 2007). Cette stratégie d'insertion économique dans « l'économie monde » est aujourd'hui en passe d'être suivie par la Côte d'Ivoire à travers la mise en place d'une zone franche de la biotechnologie, des technologies de l'information et de la communication à Grand-Bassam depuis 2007. Une initiative encouragée par l'Etat et des bailleurs de fonds privés pour faire face aux échecs de l'industrialisation lourde, à la réduction de la fracture numérique, permettre le transfert de technologie et surtout favoriser la création d'emplois nouveaux.

En nous appuyant sur les données résultant des activités encore embryonnaires du Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB), entreprise en charge de la gestion de la zone franche, cette contribution pose la question des effets induits de cette zone franche sur le développement de la Côte d'Ivoire. Favorise-t-elle au mieux l'insertion de ce pays dans le commerce international ?

Pour mener cette contribution, nous avons eu recours à une littérature et à des enquêtes de terrain afin de mieux comprendre le concept de zone franche, ce qu'il recouvre et le type développé en Côte d'Ivoire. Les investigations ont permis d'obtenir des informations sur les préoccupations mentionnées plus haut. Celles-ci ont été sériées en trois axes d'analyse à savoir : zone franche, un concept pluriel objet géographique, quel type de zone franche en Côte d'Ivoire puis les effets induits de la présence de cet instrument de développement dans ce pays qui en a suscité sa création.

1. Zone franche, un concept pluriel objet géographique

La zone franche apparaît dans sa matérialité comme un micro territoire favorisé par des dispositions fiscales et juridiques au sein d'un pays. En d'autres termes, elle renvoie à un « principe juridique universel, à savoir la possibilité pour une entreprise implantée dans un périmètre donné de se soustraire plus ou moins durablement au régime commun en vigueur dans le pays d'accueil, principalement dans le domaine douanier et fiscal, voire en matière de droit de travail » ((Bost, 2007). Elle est le support adéquat de l'expression de « *l'outil des politiques d'industrialisation par substitution aux importations et de rééquilibrage spatial* » (Ramousse, 2007). Elle est également un instrument destiné à stimuler l'intégration régionale et fer de lance de l'insertion dans le marché mondial. Pourtant, derrière ce concept, se déclinent plusieurs variantes selon Bost et Ramousse. (*Op. Cite*).

² Le Café et le Cacao, domine l'économie de la Côte d'Ivoire. La production cacaoyère en 2009 était de 1 304 000 Tonnes soit 40% de la production mondiale. Quant à la production caféière était de 145 000 tonnes. Pour ces deux cultures la Côte d'Ivoire occupe respectivement le premier rang pour le cacao et huitième rang mondial pour le café selon le Ministère de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire en 2009.

Ils distinguent les *zones franches commerciales*, qui sont les premiers types classiques d'une longue série que des Etats mettent en place en fonction de leurs stratégies de développement. Pour ces auteurs, ce premier cas de figure est perceptible dans les périmètres portuaires et aéroportuaires, le long des grands axes de communication ou dans les zones transfrontalières. Ils remplissent des fonctions dans le négoce international. La réexportation des biens fait des zones franches, des lieux-forts du commerce international. Les activités en leur sein, sont limitées au stockage, emballage, assemblage et à la mise sur palettes.

Aux zones franches commerciales, s'ajoute les *zones franches d'exportation* ou *zones franches industrielles et de service*. Cette catégorie est le second type de zones franches qui est le plus souvent destinée à la production manufacturière, à la fourniture de services notamment dans l'informatique et l'internet. Mais quelques fois elle s'ouvre aux secteurs des médias et de la santé. Elle se localise à proximité de grandes infrastructures de transport, des pôles urbains très attractifs pour tirer profit de la main-d'œuvre et du potentiel marché de consommateurs.

Dans ces zones, les entreprises installées, bénéficient d'avantages conséquents par rapport à ceux des zones franches commerciales.

Ces entreprises bénéficient d'une fiscalité réduite voire nulle durant un temps fixé par la loi. Alors que celles implantées dans les zones franches commerciales sont logées à la même enseigne que les entreprises locales. Elles paient les impôts au même titre que celles situées hors zone franche. Les entreprises franches dans leur fonctionnement doivent répondre à un certain nombre de prérogatives en rapport avec leur cahier de charge, notamment l'obligation d'exporter une part significative de leur production (70%) dans le cas ivoirien. Elles doivent également travailler dans des secteurs d'activité destinés à diversifier la structure économique du pays. Des avantages supplémentaires sont également accordés aux entreprises en des proportions variables par l'Etat pour attirer des investissements. Il s'agit notamment :

- de la simplification des procédures administratives ;
- de la proximité des infrastructures majeures (Zones aéroportuaires importante, port performants) ;
- du libre rapatriement des bénéfices en devises ;
- des exonérations fiscales pour les salariés expatriés ;
- de la Création de Guichets uniques ;
- de la facilitation des procédures pour l'acquisition foncière.

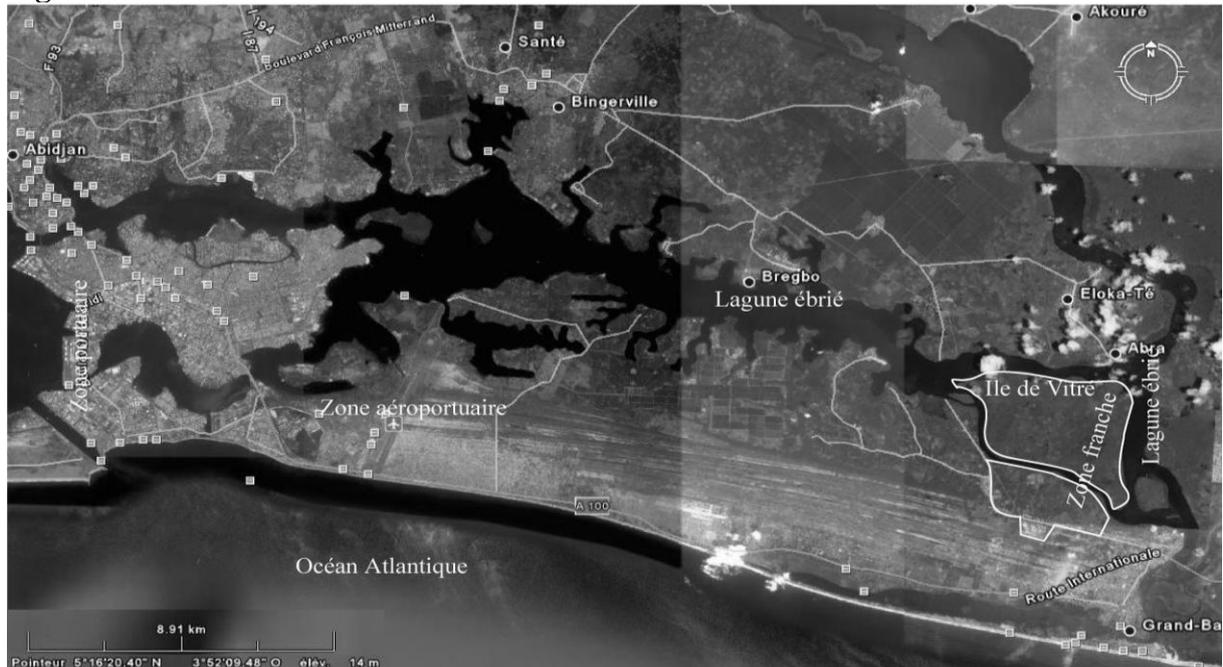
Expression de la modernité, les zones franches quelque soit le type en vigueur accompagnent le pays, progressivement dans la mise en place de stratégie de son développement. D'un concept pluriel, elles sont un objet géographique majeur laissé pendant longtemps à la seule appréciation de l'économie. Elles sont une réalité matérielle à la fois pour le pays qui en a suscité sa création que pour le reste du monde. Les zones franches sont ainsi dotées d'attributs adéquats pour que leurs fonctions de marqueur de mondialisation puissent s'exprimer. Elles deviennent alors des espaces géographiques diffuseurs crédibles et acceptés du commerce mondial.

Leur processus de création, de développement et de promotion s'appuie sur la réunion de plusieurs réalités (économiques, juridiques, politiques et culturelles) qui, enchevêtrées les unes aux autres, leur donnent le statut d'élément indispensable qui accroît le rythme économique du pays d'accueil. La zone franche est donc le point de convergence, l'endroit matériel où à la fois le territoire de production industrielle et de fourniture de services commerciaux prend forme, s'exprime mais aussi irrigue l'ensemble du marché international.

II. Quel type de zone franche en Côte d'Ivoire?

Initialement prévue à Grand Lahou (152 km d'Abidjan), le projet de création de la zone franche ivoirienne a finalement choisi pour sa matérialisation la ville de Grand Bassam (43 km d'Abidjan) où la première pierre a été déposée en 2007. Elle s'est installée sur l'ancien site de l'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO, 60 ha) et dont les locaux servent de bureaux à l'entreprise gestionnaire de l'espace (VITIB SA). Elle devra occuper, lorsque ses activités tourneront en plein régime, une portion de territoire de 780 ha partant de la terre ferme de Grand-Bassam (280 ha) au Sud à l'île de Vitré (500 ha) au Nord (voir carte).

Figure 1 : Localisation de la zone franche de Grand Bassam en Côte d'Ivoire



Source: Image 2010 DigitalGlobe Google

Conception et Réalisation: Nassa Désiré, juillet 2010

== Principales voies d'accès

⬭ Zone franche

Cet espace, dans sa configuration renvoie à une enclave où s'applique un régime douanier et fiscal qui offre un ensemble d'avantages et de bénéfices aux entreprises installées. C'est une enclave dans le sens qu'elle est située dans une zone marécageuse bordée par la lagune Ebrié. Sa position insulaire l'a soustrait de hauts murs qui entourent généralement les zones franches. Cette localisation unique au monde lui offre un cadre adéquat pour la sûreté, la réflexion et l'émulation de la recherche. Sa proximité d'Abidjan, véritable pôle économique, national, régionale voire mondial et réservoir de main-d'œuvre et de consommateurs lui permet de tirer profit des installations vecteurs de la mondialisation (Aéroport International, Port, infrastructures autoroutiers et Gare ferroviaire internationale) de cette ville. En prenant appui de ces atouts, la Côte d'Ivoire se veut la plaque tournante de la biotechnologie et des technologies de l'information. Et la zone franche favorise des dispositions fiscales pour une meilleure organisation de ces secteurs. Pour son développement et la coordination des activités qui s'y déroulent, un opérateur qui est une société à participation publique minoritaire VITIB SA, est créée en novembre 2007. Cette structure a passé une convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire. Pour son fonctionnement, elle s'articule autour de trois pôles : Vitib Academy, Vitib Prestations et Vitib infrastructures. Vitib Academy est un centre d'excellence travaillant sur le développement des compétences, la recherche appliquée et les langues. Quant à Vitib prestation, il met au service du développement des entreprises un

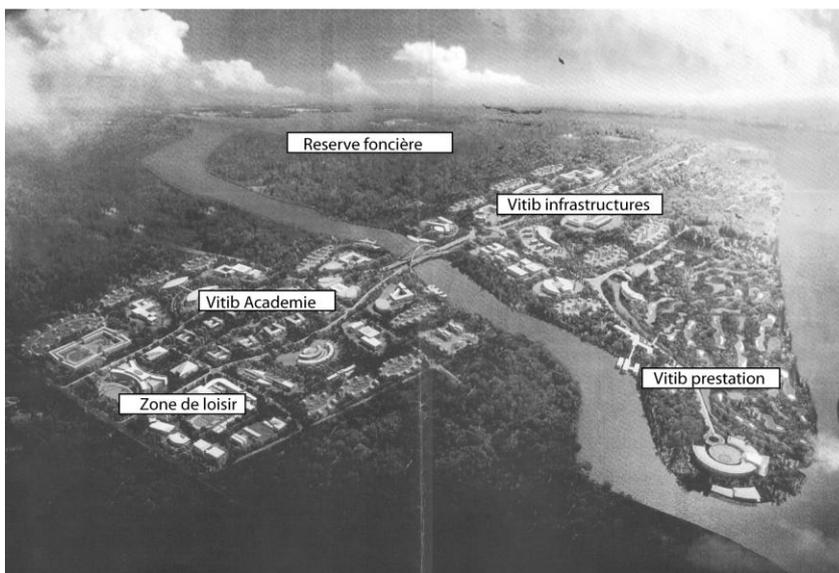
éventail de commodités (hôtels, supermarchés, hôpital). Vitib Infrastructures regroupe un service d'accueil, un guichet unique et un dispositif d'accompagnement des entreprises hébergées sur le site (plan de structure p 4). Vitib s a, bénéficie déjà de la confiance de partenaires nationaux et internationaux. Cette société anonyme au capital de 3 milliards de Fcfa, dont 6% des parts est détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire, 25% par des entreprises indiennes. Les 69% restants sont réparties entre différentes entreprises dont une chinoise, une sud africaine (MTN), une des Emirats Arabe (Etisalat), à travers sa prise de participation dans Atlantique Télécom, propriétaire de l'opérateur de téléphonie mobile Moov en Côte d'Ivoire. A côté de ses partenaires internationaux, il y a le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) créé par des entreprises du secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et des communications (NTIC) en Côte d'Ivoire. Ces entreprises sont réunies dans le Groupement interprofessionnel des métiers de l'Information (GIMI) et bien d'autres partenaires non moins importants tels que :

- la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) ;
- la Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire (Petroci) ;
- la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) ;
- la Caisse d'Epargne et Chèques postaux (CECP).

Cette structure gère la *zone économique spécialisée (ZES)* dans le domaine des technologies de l'Information et de la communication et la biotechnologie où, une vingtaine d'entreprises sont agréées mais seulement quinze y sont installées.

D'une façon générale, les zones économiques spéciales constituent une des modalités de création possible d'une zone franche. Elles se définissent comme de vastes territoires au sein desquels les entreprises agréées peuvent s'implanter soit dans des zones industrielles et des parcs d'activités, soit sous forme de ports francs. Les ZES englobent, dans tous les cas de figure, des villes (en totalité ou en partie), des zones d'activités en plus ou moins grand nombre, des espaces ruraux (réserves foncières), des infrastructures de transports (Bost, 2007). Ces types de zones franches sont caractéristiques des pays souhaitant encadrer l'essor de leurs activités ainsi que l'implantation des firmes étrangères. Tel est le cas de la zone franche de Grand-Bassam (plan de structure p 6).

Figure 2 : Plan de structure de la zone franche de Grand Bassam en Côte d'Ivoire



Source : WH, 2007

Ici, en deux ans d'activité (2008-2010), des firmes étrangères y sont déjà installées. Il s'agit de African New Technology (ANT), filiale de Golden holding, CVT Global, Evotecm, IT Solution et Cieria (Compagnie ivoirienne d'étude et de réalisation en informatique et automatisme).

Toutes ces sociétés sont du domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En plus d'être hébergées au sein de VITIB, elles bénéficient de l'encadrement administratif de VITIB SA, ainsi que de l'appui financier dont elles peuvent avoir besoin dans le cadre du développement de leurs activités. A cet effet, VITIB SA, la société gérante du village des technologies de l'information, de la communication et de la biotechnologie, a signé une convention avec le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), y a installé un bureau en 2009. VITIB SA a également signé un protocole de partenariat avec l'Université d'Abobo-Adjamé et l'Institut national polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro. Lequel partenariat prévoit des échanges de moyens matériels et humains ainsi que de la conduite de projets de recherche conjointe. Les premières sociétés accueillies par le VITIB ont chacune décliné leurs spécialités ainsi que le niveau d'investissement qu'elles entendent mobiliser. Ainsi, Golden holding, société mère d'ANT, spécialisée dans le montage d'ordinateurs, a-t-elle annoncé un investissement de 110 millions d'euros, soit 72 milliards de FCFA.

Fait très important, le dynamisme de la zone franche enregistré en deux années d'exercice, relève de la volonté de la Côte d'Ivoire de diversifier son potentiel économique suite à la déconfiture des cours mondiaux de ses principaux produits primaires. L'exportation des biens et de services à partir de cet instrument de la mondialisation marque la volonté des gouvernants à être toujours présents dans les rouages de l'économie mondiale. L'exploitation de politiques de géostratégies des firmes transnationales, la contribution des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et accords bilatéraux le favorisent largement. Ainsi, sur la base des règles de l'OMC, l'économie ivoirienne par l'entremise de cette zone économique spécialisée s'intègre à celle de l'espace mondial. Quant aux accords bilatéraux, ils jouent un rôle significatif dans le mouvement de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire, en ouvrant les biens et services du pays à l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest regroupé au sein d'un marché commun, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A partir donc cette zone franche, la Côte d'Ivoire souhaite exporter des biens dans la sous région et renforcer ainsi son leadership commercial.

A cet effet, le plan de développement du Vitib va s'étendre sur vingt ans. L'objectif des autorités est d'engager le pays dans l'économie du futur (celle du savoir), d'offrir aux entreprises étrangères et aux multinationales un espace économique propice à leurs investissements.

III. Effets induits de la présence de la zone franche en Côte d'Ivoire

L'étude des effets d'une zone franche dont les activités sont encore embryonnaires est certes inappropriée, mais pour nous, il est important de mesurer tout de même son impact après deux années de sa mise en exploitation. C'est un travail délicat mais exaltant à cause des résultats encore embryonnaires qui ne permettent qu'une lisibilité spatiale partielle de cet outil de développement à l'échelle nationale.

3.1 Zone franche et création d'un pôle de développement à Grand Bassam

La création de cette zone franche à Grand Bassam, résulte de la volonté des gouvernants de favoriser, dynamiser le développement et l'intégration de cette ville à l'économie monde.

Première capitale de la Côte d'Ivoire, Grand Bassam, ne supportait que les activités liées au tourisme et à la pêche artisanale. Elle était même reléguée au rôle de ville-dortoir pour les travailleurs des entreprises et de la fonction publique d'Abidjan. Alors, à travers la création d'une zone économique spécialisée, cette région devient un pôle de croissance qui s'appuie sur des franchises et des mesures de promotion des exportations de l'industrie fine.

Elle est entrée en activité depuis deux ans (2008), au moment où les prémices de la sortie de crise en Côte d'Ivoire commençaient à se faire sentir. Symbole d'une nouvelle orientation politique de développement combinant la substitution d'importations avec la promotion des exportations, la zone franche est mise en place pour non seulement approvisionner le marché intérieur mais également pour le marché ouest africain en biens et services. Cette politique marque une étape de l'industrialisation de substitution aux importations pour permettre à la région de Grand Bassam de survivre aux aléas de la mévente de l'ananas³ dont elle avait fait son principal potentiel agricole. La conjoncture économique qui s'en est suivie a littéralement ébranlé le développement d'une région et de la ville toute entière. De la faillite des industries agro-alimentaires à la paupérisation de la masse paysanne et au chômage des jeunes, cette région aux portes d'Abidjan (véritable pôle commercial et industriel) semblait être laissée pour compte. On assistait impuissant à sa lente agonie.

Aujourd'hui, avec le démarrage des activités de la zone franche, 0,5% des chiffres d'affaires des entreprises qui y sont installées sont reversés à la commune pour son développement. Une manière de booster l'intégration de cette localité à proximité de la capitale économique de Côte d'Ivoire à l'espace national pour en faire un pôle développement majeur. L'impact spatial de cette politique est déjà perceptible à peine l'activité de la zone franche commencée. Le rythme d'évolution de l'espace urbain de Grand Bassam s'est fait cinq phases avant 1960 (70ha), de 1960 à 1969 (165 ha), de 1970 à 1980 (350 ha) (Fig. 1 et 2), de 1980 à 1990 (492 ha) et de 1990-2008 (637 ha) (Fig. 3).

Figure 3 : Ville de Grand Bassam en 1974

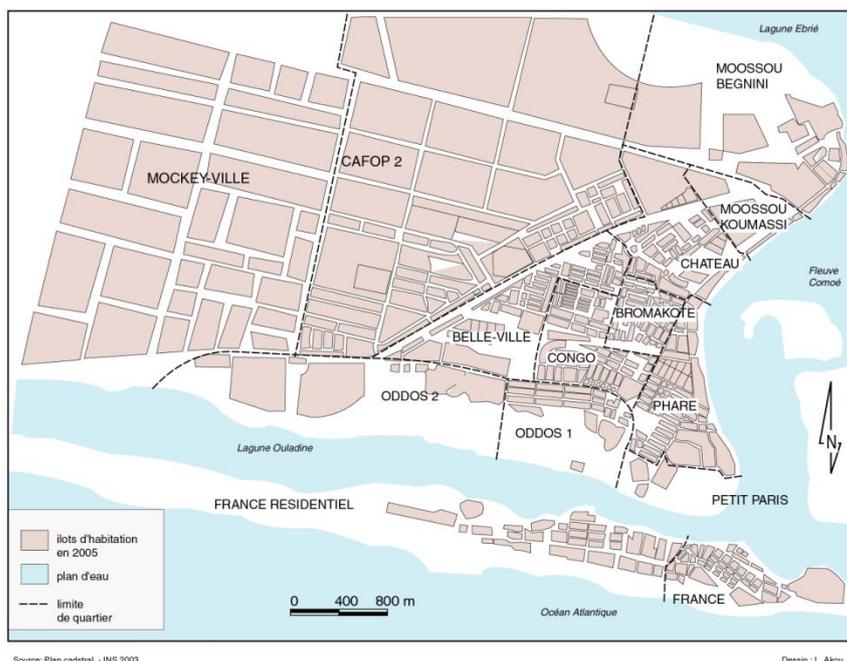


Figure 4 : Ville de Grand Bassam en 1980



³ Une baisse de la production de 2007 à 2008 à hauteur de 70 100 tonnes soit (-23%)

Figure 4 : Ville de Grand Bassam en 2008



Les évolutions les plus significatives sont faites à partir de 2008 avec les lotissements de Mockeyville extension. Cette dynamique spatiale a eu également des répercussions sur le prix du m². Ce prix a connu une croissance spectaculaire du fait de la forte demande de lots, de la réalisation dans la ville du projet de la zone franche. Dans certains quartiers de la ville, le prix du mètre carré m² du sol s'établit de la façon suivante après lotissement (tableau P 9).

Prix du mètre carré (m²) de sol de quelques quartiers de la ville après lotissement

Années	Nom du quartier	Prix du mètre carré en Fcfa
1956	Impérial	300
1963	Congo	1300
1966	CAFOP	1700
1999	Mockey-Ville	2000
En cours de réalisation	Mockey-ville extension	6000

Source : service technique de la mairie de Grand Bassam, juillet 2009.

Au regard de ces statistiques, de 300 FCFA en 1956, le prix du m² des lots est passé respectivement à 1300 FCFA 1963, 2000 Fcfa en 1999 à 6000 FCFA de nos jours. La hausse du prix du m² enregistré est faite généralement pour les nouveaux lotissements. Tel est le cas de Mockeyville extension, espace proche de la zone franche. On y note la multiplication de l'habitat locatif œuvre de certaines sociétés immobilières (SCI les Rosiers, Abri 2000) pour accroître le potentiel en logement de la ville et recevoir les employés de la zone économique spécialisée (voir photo).



Photo : Une vue de nouveaux logements, réalisés à partir de 2008 sur une superficie de 177 ha, par la société de construction immobilière « les Rosiers » à Grand Bassam. La voie en terre (en dessous) passant à proximité de ce lotissement sert de raccourci pour accéder à la zone franche. (Cliché de l'auteur, Août 2010)

Malgré ces nouvelles constructions, l'on assiste tout de même à un déficit en matière de logement dans la ville. Aujourd'hui, le coût locatif d'un logement de 250 m², d'une villa s'élève à 100 000 Fcfa par mois soit 152 € alors que deux ans en arrière ce même logement valait 50 à 60 000 Fcfa soit 76 à 91 €. Le statut spécial octroyé à la ville et sa région en 2007, a attiré une nouvelle population. Ainsi, de 53 218 habitants en 1998, celle-ci a évolué de 70 000 habitants en 2000 à 83 000 en 2009 selon les estimations de l'Institut National de Statistique (INS). Cette situation s'explique par la volonté des gouvernants de créer un pôle économique international commercial à Grand Bassam, doté d'avantages fiscaux pour solutionner un temps soit peu la crise de l'économie de l'ananas, de la banane et supporter le trop plein d'Abidjan. Une décision à replacer dans le contexte du développement des régions anciennes productrices de produits d'exportations et en crise en vue de la relance de leurs activités pour leur intégration à la dynamique économique nouvelle.

Faire de Grand Bassam un pôle de l'économie internationale et dynamiseur de l'intégration régionale

Le département de Grand Bassam couvre une superficie de 130 000 km². Il est limité à l'Est par ceux d'Adiaké et d'Aboisso qui sont frontaliers au Ghana. Du côté Ouest, il fait frontière avec le Département d'Abidjan et au Nord avec celui d'Alépé.

Un positionnement où des dynamiques informelles, propres aux espaces transfrontaliers, véritables laboratoires de l'intégration économique régionale par le « bas », constituent des atouts pour la consolidation de l'union économique et douanière ouest africain qui regroupe 15 pays (anglophones, lusophones et francophones) liés par une convention régionale de libre

échange dans un espace de 210 millions de consommateurs. Espérons que cette position frontalière, ne puisse pas favoriser l'alimentation des flux de contrebande, au même titre que les marchés informels dominés dans la zone par les hydrocarbures, la friperie les produits contrefaits provenant des Etats d'Asie. Cela entraînerait la fragilisation de la dynamique économique tant souhaitée pour l'intégration de la région dans l'économie mondiale. Pourtant cette zone franche est conçue pour la promotion des exportations, de l'emploi et la Côte d'Ivoire de part sa situation au sein de l'Afrique de l'Ouest et au regard de son potentiel infrastructurel permet la mise en œuvre de cette politique. En effet, l'origine des investissements actuels pour le démarrage des activités de la zone franche et les débouchés potentiels en termes de marchés de consommation permet d'inscrire Grand Bassam dans le commerce international à travers les interrelations spatiales possibles entre cette localité et les autres à différentes échelles. Elle est dépendante pour les technologies de l'information et des communications, des entreprises indiennes, chinoises, sud africaines et des Emirats Arabes Unis.

Pour la biotechnologie et l'informatique, elle dépend des investissements nord américains. Egalement, les liens commerciaux qu'entretient la Côte d'Ivoire avec les pays de l'espace francophone positionnent également cette zone franche au centre des communications, du transport et des relations commerciales. Malgré ces prédispositions, l'insertion et le développement de la zone franche peuvent s'avérer moins probant en raison de l'état dans lequel se trouve le tissu économique de Côte d'Ivoire depuis le déclenchement de la crise politico-militaire en 2002. Compte tenu de cette crise, bon nombre d'entreprises qui auraient pu constituer des partenaires dans la sous-traitance, la fourniture d'intrants ont soit délocalisé leurs activités dans des pays de sous-région soit mis la clé sous le paillason. On estime leur nombre à 200, sans compter celles qui ont été sinistrées selon la Chambre de commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (CCCI) en 2009. Cette situation a alors occasionné la perte de près de 30 000 emplois directs. Le résultat de cette précarité est la montée de la pauvreté à hauteur de 48,9% en 2008 contre 33,6% en 1998. Alors, faute d'entrepreneurs locaux actifs sur les créneaux manufacturiers à l'export, la zone franche n'accueille que des PMI-PME étrangères. Même si l'insertion locale de la zone franche ne se réalise qu'au travers des emplois (au mieux quelques milliers), des salaires distribués ou encore des devises engrangées par l'Etat, son action reste encore limitée à cause de l'indisponibilité de la main-d'œuvre encore en formation dans ces secteurs d'activités. Pour ce faire, les entreprises agréées ont recours à des expatriés, ce qui accroît encore leur extraversion. Malgré cet état de fait, la zone franche ivoirienne peut permettre la diversification des exportations, en ouvrant le pays à de véritables filières industrielles et inversant le rôle moteur de l'agriculture dans l'économie. Une seule zone franche pour inverser la tendance dominante de l'économie agraire peut ne pas avoir d'effets multiplicateurs sur le développement de la Côte d'Ivoire.

3.2 Accroître le potentiel du secteur de l'emploi

Le secteur où l'Etat attend des retombées importantes est celui de l'emploi. Ce secteur est le plus sinistré depuis la privatisation des entreprises d'Etat et les crises successives qui ont secoué et qui continuent de secouer la Côte d'Ivoire. En effet, après leur formation, les jeunes étaient directement recrutés dans des entreprises où l'Etat était l'actionnaire majoritaire pour l'exercice d'un premier emploi. Aujourd'hui, à cause de la rareté de l'emploi suite à la déconfiture du tissu industriel du pays, un fort taux de chômeurs est enregistré. On estime leur nombre à hauteur de 4 millions selon l'Agence pour la promotion de l'emploi (AGEPE) en 2009. Alors la création d'emploi que génère la zone franche permet de booster le secteur et compenser le manque à gagner fiscal de l'Etat.

La Côte d'Ivoire, à cet effet, tablait sur 40 000 emplois directs Bac « plus », au bout de 20 ans, en 2007 lors de la pose de la première pierre de cette zone franche. Actuellement, après deux années d'activité dans un secteur aussi pointu que celui des NTIC et de la biotechnologie, c'est bien sur le front de l'emploi que la zone franche présente un bilan appréciable et mesurable. Avec seulement quinze entreprises depuis 2008, 336 emplois directs ont été créés et ce chiffre est passé à 400 emplois en 2010.

En somme, si le secteur de l'emploi est en difficulté en Côte d'Ivoire, des raisons de croire en un avenir meilleur existent. Ce pays présente des dispositions favorables à la mondialisation, grâce à l'existence d'un potentiel d'infrastructures performantes ou encore d'un outil de production resté intact malgré une décennie de crise politico-militaire.

L'environnement des affaires et le niveau de formation de la main-d'œuvre sont restés également efficaces.

Conclusion

La zone franche ivoirienne se veut un instrument de développement des technologies de l'information et de la biotechnologie copié du modèle uniforme voué à l'exportation de produits à valeur ajoutée. Elle se dresse comme accompagnatrice de la mise en œuvre d'une politique industrielle et dotée d'attributs adéquats qui lui permettent d'être un diffuseur crédible et accepté du commerce mondial. Pourtant à travers l'économie agraire, la Côte d'Ivoire a marqué et rythmé de sa présence le marché international avec deux principales cultures d'exportation le café et cacao. Il est donc apparu pertinent de nous intéresser par cette contribution, à la logique qui sous-tend la volonté de passage de l'économie d'exportation de matières premières agricoles brutes à celle du savoir. En outre, il a été primordial pour nous de mettre en évidence comment l'économie du savoir participe ou entend participer à l'industrialisation, à l'organisation de l'espace et à l'insertion de la Côte d'Ivoire au commerce international.

L'exploitation de la zone franche apparaît ainsi comme la matérialité des orientations économiques et politiques à effet multiplicateur pour la relance de l'économie et de l'emploi post crise. Ainsi, est-elle utilisée pour stimuler la promotion de l'exportation et comme levier pour faire renaître une région voire une ville en crise pour l'intégrer à l'ensemble du territoire national et sous-régional. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique d'interrelation propre aux espaces mondialisés. La zone franche est donc le point de convergence, l'endroit matériel où à la fois le territoire de la production industrielle et de la fourniture de services commerciaux prend forme, s'exprime mais aussi irrigue l'ensemble du marché international. Malgré qu'une vingtaine d'entreprises y soient agréées et une quinzaine y exercent déjà, l'ouverture croissante des marchés à l'échelle mondiale et les différents accords internationaux, régionaux voire bilatéraux dont le dernier avec l'Union Européenne (Accord de Partenariat Economique) qui facilite l'accès des produits européens au marché ivoirien, menace la survie et même l'éclosion du projet. Les produits *made in Côte d'ivoire* entreraient en concurrence sur des marchés qui sont déjà favorables à ceux fabriqués en dehors du territoire ivoirien. Aussi, pour que la zone franche génère des effets multiplicateurs sur le tissu économique et l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire, est-il souhaitable d'en multiplier le nombre dans des régions viable à fort potentiel économique et de décliner le concept sous toutes ses formes. L'avenir de la Côte d'Ivoire post-crise en dépend.

Bibliographie

- Banque mondiale (2001), les zones franches industrielles en Afrique subsaharienne, Findings, 193, 4 p.
- Bost, F. (2007), « Les zones franches, interfaces de la mondialisation », Paris : Amand Colin, Paris, Annales de Géographie, n° 658, p. 563-583
- Bost, F. (2007), « Les zones franches, instruments d’insertion économique dans la mondialisation », In : La mondialisation, l’intégration des pays en développement, Cadène P. (dir.), Paris : SEDES, p. 69-78
- Bost, F. (2003), « Les zones franches dans le monde », Encyclopédie Clartés, 4 p.
- Jeune Afrique (2009), La Côte d’Ivoire et son potentiel économique, les Guides écofinance, Paris, 82 p.
- Nassa, D. D. (dir.) ; Bikpo, K. C (dir.), (à paraître) *Sécurité alimentaire et approvisionnement des marchés urbains en produits vivriers en Côte d’Ivoire : Eléments de réflexion, scénarios d’organisation, proposition*. Paris : L’Harmattan.
- Nassa, D. (2009), « Abidjan : rue du commerce et rue des jardins d’Abidjan à l’épreuve de la mondialisation ». Paris : Géographie et cultures n° 71, p. 1- 20
- Nassa, D. (à paraître), *Approvisionnement en produits vivriers d’une ville secondaire ivoirienne à l’ère de la mondialisation : l’exemple de Divo, in sécurité alimentaire et approvisionnement des marchés urbains en produits vivriers en Côte d’Ivoire : Elements de réflexion, scénarios d’organisation, proposition*. dir Nassa, D. D. (dir.) ; Bikpo, K. C. (dir.). Paris : L’Harmattan
- Ramousse, D. (2007), « Zones franches et Maquila en Amérique du Sud : un champ d’expérimentation pour les politiques de développement et d’insertion internationale », Paris : Amand Colin, Annales de Géographie, n° 658, p. 586-607
- Watson, Peter G. (2001), *Zones franches industrielles : l’Afrique a-t-elle raté le train en marche ?* Washington : éd Banque mondiale, working paper, 17 p.